



Loi Grand âge et autonomie : les revendications de la FNADEPA

Jean-Pierre RISO, président de la FNADEPA

(Seul le prononcé fait foi)

Madame la Députée,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Au nom des membres du bureau et d'Annabelle VEQUES-MALNOU, Directrice de la FNADEPA, je vous souhaite la bienvenue à ce **11^e Colloque national sur les Politiques Vieillesse**.

Je voudrais d'abord vous transmettre les excuses de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, qui était retenue ce matin par le Conseil des ministres et cet après-midi, par les traditionnelles questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.

Je veux ensuite vous remercier pour votre venue en si grand nombre. Vous êtes en effet plus de **320**.

Votre participation record témoigne non seulement de la densité et de la richesse du programme, mais aussi de votre ambition à participer activement à l'aboutissement d'une **période singulière pour notre secteur**.

Il est utile de faire un rapide saut en arrière. Ceux d'entre vous qui étaient ici même, il y a pile un an, se souviennent sûrement des manifestants présents à l'ouverture de notre colloque. Rappelez-vous en effet du début 2018 : les personnels des établissements et services pour personnes âgées ont exprimé, au travers d'un **mouvement inédit**, leur volonté d'un autre modèle d'accompagnement du Grand Âge. Par leur mobilisation, les résidents et leurs familles ont largement contribué au succès de ce mouvement dont la FNADEPA, en tant que Fédération professionnelle de directeurs, a été **solidaire**.

Je veux remercier ici tous nos adhérents qui, par leurs actions et leur engagement, ont relayé les positions de notre Fédération. En témoignant ainsi de son entière solidarité avec les équipes et leurs légitimes revendications, le réseau de la FNADEPA a contribué à faire entendre **l'ardente volonté** de changement de notre secteur.

Ce message a été parfaitement reçu puisque, plusieurs parlementaires se sont saisis du sujet — dont Mme Annie Vidal qui va nous rejoindre tout à l'heure, puis le Président de la République, et enfin, Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé. Le 1^{er} octobre s'ouvrait ainsi la **Concertation Grand Âge et Autonomie**. D'aucuns diront : encore une !

Je veux dire ici la confiance que je place dans les travaux pilotés par Dominique LIBAULT qui se terminent dans les tout prochains jours. Non par naïveté ou opportunisme, mais par **conviction et engagement** ! Et pas seulement parce que la FNADEPA les a enrichis...

Ma **conviction** réside dans le constat partagé que notre modèle — à bout de souffle et fréquemment en décalage avec les aspirations de nos concitoyens — ne pourra pas survivre sans une profonde révolution.

Il est **urgent** d'aboutir à cette réforme qui met en jeu le fondement même du vivre ensemble ! Car notre société doit aujourd'hui être plus **inclusive** pour répondre mieux aux attentes et aux besoins de tous. Sur

ce sujet, les travaux initiés par le Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie depuis près d'un an constituent une large source d'inspiration pour nos directeurs. Je vous assure que la FNADEPA participe et continuera à participer avec ardeur aux chantiers de la CNSA, car ils portent en eux des **projets structurants et ambitieux**. Et d'ailleurs Mme Marie-Anne Montchamp viendra vous parler tout à l'heure.

Mon **engagement** est celui de chacun d'entre vous ; de toutes celles et de tous ceux qui, par leurs précieuses contributions et leur militantisme, nous permettent d'étayer des positions politiques nationales **connectées** aux réalités des territoires. Je vous en remercie chaleureusement. Votre engagement au sein de notre réseau témoigne au quotidien de la vitalité de nos établissements et services, de la qualité de vie qui y règne et du professionnalisme des équipes qui y travaillent. La participation de tous garantit la **réussite collective** de notre réseau dans lequel chacun occupe **une place unique**.

Notre Fédération est associée à l'ensemble des réflexions sur le vieillissement, qu'il s'agisse du Ministère, du Sénat ou de l'Assemblée nationale, de la CNSA et bien d'autres encore. Ce n'est évidemment pas le fruit du hasard : c'est le résultat de **positions constructives et courageuses**, toujours portées avec **exigence et respect**. Celles et ceux qui, partout en France portent les engagements de notre réseau auprès des instances régionales et départementales, en font de même.

Chers amis,

Vous l'avez lu, j'ai décidé d'intituler ce moment « Loi Grand Âge et Autonomie : les **revendications** de la FNADEPA ».

Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, après la fin des travaux de la Concertation dans les tout prochains jours, nous allons entrer dans la phase de préparation de cette grande loi **promise** avant la fin de l'année.

Et, dicton rugbystique bien connu, « pour transformer l'essai », je vais maintenant poser devant vous nos axes prioritaires de revendications. Il y en a **huit**.

Axe n° 1 : Des moyens financiers enfin à la hauteur.

Même s'il faut reconnaître les efforts réalisés ces dernières années en la matière, force est de constater que les moyens financiers restent aujourd'hui **très insuffisants**. Ils le sont **tout autant à domicile qu'en établissement** puisqu'ils ne permettent pas de répondre efficacement aux besoins et aux attentes de nos aînés confrontés de plus en plus souvent à la grande perte d'autonomie.

La FNADEPA milite donc pour que des **moyens à la hauteur et pérennes** soient enfin alloués à l'accompagnement du Grand Âge dans notre pays. Combien, me direz-vous ? Selon le Haut Conseil de l'Âge, environ **7 milliards d'€** à horizon 2024. Parce que répondre dignement à l'avancée en âge est avant tout un enjeu de société qui exige cet engagement budgétaire.

En matière de financement, la FNADEPA reste attachée à **une solution protéiforme** reposant néanmoins sur la solidarité nationale et, donc, sur un socle important de **protection sociale**. Les débats sont en cours et nous y participons activement, notamment dans les groupes de travail de la Concertation Grand Âge et Autonomie dédiés à la gouvernance et aux métiers, et par notre action au sein du Haut Conseil de l'Âge, instance fondamentale de propositions sur le sujet.

Axe n° 2 : La gouvernance et le pilotage.

Chacun ici reconnaît des **faiblesses structurelles** à la gouvernance et au pilotage de notre système actuel d'accompagnement du Grand Âge.

Reposant sur la collaboration d'acteurs nationaux, régionaux et départementaux, il présente un défaut majeur : il ne permet pas d'assurer un traitement équitable sur le territoire national. En effet, tant à domicile qu'en établissement, les modalités de financement, d'évaluation et de régulation demeurent hétérogènes... et souvent inégalitaires. **Un millefeuille bien indigeste !** Les conséquences impactent alors à la fois les personnes âgées, les équipes et les directeurs d'établissements et services.

La gouvernance doit **impérativement** être rénovée ; il convient, tout en respectant chaque acteur — CNSA, Agences Régionales de Santé, Conseils départementaux, Organismes de Sécurité sociale, communes et intercommunalités — de clarifier le rôle et les missions de chacun.

La FNADEPA a fait des propositions fortes afin de répondre à cet impératif de **renovation, d'égalité et de justice des citoyens**. Pour en citer quelques-unes : renforcer la mission de pilotage de la CNSA, mettre un terme au double financement des EHPAD en privilégiant la compétence des Agences Régionales de Santé, confier aux Conseils départementaux des missions d'observatoire et de régulation de l'offre et des besoins...

Axe n° 3 : Les métiers.

Réussir la transformation de notre modèle d'accompagnement du Grand Âge, c'est d'abord **redonner du sens** aux métiers et de la **reconnaissance** à celles et ceux qui les exercent. La FNADEPA n'a eu de cesse de répéter cette évidence.

Chacun d'entre nous est aujourd'hui confronté à la difficulté de recruter, de former, de fidéliser, de donner de la valeur aux engagements de tous. Sans doute dans des proportions jusqu'alors jamais atteintes dans notre secteur.

Dans ses propositions, la FNADEPA a rappelé avec force que le succès était conditionné par **quatre mesures vitales** :

- l'augmentation significative du nombre de professionnels,
- la revalorisation des métiers, en particulier financière évidemment,
- la création de nouveaux métiers du grand âge et de passerelles,
- le renforcement des formations professionnelles.

Cela doit passer nécessairement par une campagne nationale de communication positive et par un plan métier visible et ambitieux.

Sur ce sujet prioritaire, et reconnu comme tel par l'ensemble des acteurs ayant pris part à la concertation, la FNADEPA **ne saura aucunement se satisfaire de mesurette d'affichage** et exige des actions fortes et concrètes !

La FNADEPA attend tout cela de la future loi. Néanmoins, nous savons tous que nous restons aussi, de notre place de directeur, **responsables** de la mise en œuvre d'actions concrètes d'amélioration de la qualité de vie au travail. Nous avons toujours de vraies capacités dans ce domaine et je sais que vous agissez au quotidien !

Axe n° 4 : Les paniers de services et le reste à charge.

La FNADEPA défend devant la CNSA et la DGCS un ambitieux modèle de financement des Services d'Aide à Domicile, inspiré par l'expérience de nos adhérents. Ce modèle garantit à la personne accompagnée, au-delà d'une **plus grande diversité dans les aides** mises en œuvre, une **maîtrise de son reste à charge**. Il promet par ailleurs une pérennité financière reposant sur une **contractualisation** porteuse de missions d'intérêt général. Le Service d'Aide à Domicile devient ainsi **partenaire** du Conseil départemental... et non plus simple prestataire de services.

Notre mobilisation pour réduire le reste à charge en établissement est également totale et relève de la même conception politique. Réduire le reste à charge doit permettre de mettre un terme à **la dichotomie et la concurrence malsaine** entre services à domicile et établissements afin que chacun puisse choisir son lieu de vie en adéquation avec ses besoins et ses attentes.

Axe n° 5 : Les parcours des personnes âgées.

Aujourd'hui, le parcours de vie des personnes âgées laisse penser à un **parcours du combattant**. En effet, entre des informations pas toujours accessibles et des coordinations peu structurées ou peu complémentaires, les transitions entre les différentes étapes de la vie ne s'articulent que trop rarement. Il faut les rendre **plus fluides et plus cohérentes**.

Au sein de notre réseau, nous réclamons une **simplification des procédures et une rationalisation des instances** concourant à la mise en œuvre de ces parcours de vie. Nos associations départementales et régionales portent en-elles l'essence même de **ce travail en réseau** favorable à la réalisation de cette ambition.

Axe n° 6 : La prévention de la perte d'autonomie et le bien-vieillir.

La FNADEPA milite pour un renforcement de la prévention de la perte d'autonomie. À cet égard, nous nous réjouissons de la mise en œuvre, avec la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, des **Conférences des Financeurs** qui concernent dorénavant aussi bien les Services d'Aide à Domicile et les Résidences-Autonomie, que les EHPAD. Ces conférences, partout où elles fonctionnent bien, sont un bel exemple d'efficacité et de **mobilisation rationalisée et coordonnée de moyens financiers** pour prévenir la perte d'autonomie et maintenir le lien social.

Néanmoins, la loi devra aller beaucoup plus loin pour favoriser une politique de prévention d'envergure. Dans cette optique, la FNADEPA fera valoir avec détermination auprès des instances les actions de prévention menées sur nos territoires. Elle continuera aussi à s'inspirer des expériences conduites par **nos voisins européens et à les valoriser** auprès des directeurs.

Axe n° 7 : Les aidants, les familles et le bénévolat.

De nos jours, aussi bien à domicile qu'en établissement, les aidants et les familles jouent un rôle essentiel. La FNADEPA s'engage pour une meilleure reconnaissance des aidants leur permettant ainsi de garder toute leur place auprès de nos aînés. Il convient aussi de favoriser les instants de répit. Il faut donc que se mettent en œuvre **partout et très rapidement** les dispositifs prévus par la loi ASV, notamment le financement de

l'aide au répit. Il faut aussi arrêter d'opposer dans les plans d'aide APA, accueil de jour en EHPAD et aide humaine à domicile.

Il faut enfin **innover** pour renforcer le rôle de l'aidant dans l'accompagnement à domicile et l'accueil en établissement. **En Catalogne**, la place de l'aidant familial en établissement est reconnue et valorisée... par la réduction du reste à charge payé par le résident !

Axe n° 8 : Le cadre de vie.

Selon une étude récente, près de 90 % des Français souhaitent rester à leur domicile jusqu'à la fin de leurs jours. Mais, trop souvent, ce choix s'accompagne d'une forme « **d'emprisonnement à domicile** », dans un appartement ou une maison qui est en totale inadéquation avec une perte d'autonomie grandissante.

La FNADEPA revendique, là encore, une loi ambitieuse pour que **l'adaptation des logements et le recours aux nouvelles technologies** deviennent des orientations politiques prioritaires... comme au Danemark par exemple ! Et j'invite tous ceux qui veulent découvrir le modèle danois, à participer à notre **prochain voyage d'études** début avril.

Chers amis,

Sur ces points et beaucoup d'autres encore, la FNADEPA se mobilisera pour **porter les espoirs** des personnes âgées, de leurs familles et des professionnels de l'accompagnement du Grand Âge.

Fidèle à ses valeurs et à ses méthodes, la FNADEPA n'aura de cesse d'œuvrer pour une transformation profonde de notre modèle d'accompagnement du Grand Âge.

Pour réussir le **pari de cette mutation et le bon usage des nouveaux financements**, nous devons imaginer, inventer, innover et bâtir. Partout, dans les départements et les régions, nos adhérents doivent se mobiliser et participer aux instances et, ainsi, **peser collectivement** sur les décisions engageant l'avenir de nos établissements et services.

Nous devons **repenser** les Services d'Aide à Domicile, les actions qu'ils mettent en œuvre, les territoires qu'ils couvrent, les partenariats qu'ils construisent entre eux et avec les autres acteurs, leurs relations avec les Conseils départementaux. Je vous invite d'ailleurs à lire notre « Autoportrait engagé de l'aide à domicile » pour en savoir plus !

Nous devons **articuler** les habitats alternatifs (résidences-autonomie, résidences-services,...) en évitant des concurrences néfastes à tous, les adapter à leurs territoires et aux attentes des personnes, les préserver de contraintes fragilisant leur existence même.

Nous devons **imaginer** l'EHPAD de demain, sans nier les réalités des EHPAD d'aujourd'hui, leur histoire, leur structuration et leur organisation. Nous devons **proposer**, en nous inspirant de nos succès, des évolutions de nos établissements vers une plus grande ouverture sur le domicile, les territoires et les partenaires locaux.

Au sein de notre **beau réseau de 1 200 directeurs**, nous disposons à la fois d'une forte expérience de terrain et d'un militantisme porteur **d'engagement politique et citoyen**.

Ainsi, **collectivement**, nous avons **la responsabilité** d'être acteurs de la transformation du modèle d'accompagnement du Grand Âge.

Collectivement, nous avons **la responsabilité** de faire la preuve, par nos réussites locales, de la force des **décloisonnements** entre Services d'Aide à Domicile, habitat alternatif et établissements (et nos associations locales constituent de formidables lieux d'expérimentation en la matière).

Collectivement, nous avons **la responsabilité** de nous ouvrir à d'autres secteurs, et notamment celui du handicap. Inspirons-nous aussi de ce que font nos voisins européens et œuvrons à « **faire sauter** » **les verrous** !

Collectivement, nous avons **la responsabilité** de développer **de vrais et justes partenariats** avec le secteur sanitaire, pour enfin construire des passerelles améliorant la qualité de vie de nos aînés et les conditions de travail de nos équipes. Les personnes âgées seront le premier public accueilli dans les établissements de santé dans les 30 ans à venir. C'est aussi ça le papy-boom ! Il est donc capital que les structures, sanitaires et médico-sociales **collaborent mieux ensemble** et que leurs professionnels se rencontrent davantage. L'expérimentation portée par l'ARS Hauts-de-France se révèle très intéressante. Il faudra aussi que le plan « MaSanté2022 » intègre le secteur médico-social dans ses axes prioritaires.

Collectivement, nous avons **la responsabilité** d'inspirer de profondes transformations dans l'accompagnement de nos aînés, qu'ils vivent à leur domicile ou dans tout autre domicile que celui qui fut longtemps le leur. Nous devons penser **autrement la notion de domicile** pour la rendre plus large et plus inclusive. Nous devons militer avec force pour que nos établissements restent avant tout « **des lieux de vie** », où l'on peut aussi, si besoin, recevoir des soins. Nous devons faire connaître au grand public, les instants partagés par les personnes âgées accompagnées à domicile et en établissement. Ils sont, hélas, souvent occultés par les rares dysfonctionnements qui — s'ils sont inacceptables et que nous dénonçons toujours avec vigueur — ne constituent en aucun cas une généralité.

Dans cette période charnière de l'histoire de notre secteur et de notre société, nous avons **collectivement la responsabilité** d'exiger de l'État les moyens **suffisants et pérennes**. Car ne nous y trompons pas : penser que notre pays saura valoriser la formidable chance de voir vieillir de plus en plus longtemps sa population, sans moyens supplémentaires, serait une **faute**.

Mais, en même temps, imaginer que ces nouveaux moyens régleront tout est une **faute** tout aussi grande. La transformation nécessaire est globale !

Notre réseau est aujourd'hui prêt à prendre toute sa place dans cette transformation ; je veux vous dire **notre fierté** à porter votre voix et remercier l'ensemble de nos adhérents **pour leur confiance**.

Pour conclure, je tiens à remercier tous les intervenants qui nous font l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui. Par leur expertise et leur engagement au quotidien, ils vont enrichir notre vision et nous permettre, sans nul doute, de renforcer nos positions politiques pour « **Ensemble donner plus de vie à leurs jours** ».

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à Valérie LESPEZ qui va nous accompagner tout au long de cette journée.

Jean-Pierre RISO, Président de la FNADEPA